

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23021**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Assembleur(euse) monteur(euse) de systèmes mécanisés (CQPM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la métallurgie - Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)	Président de l'UIMM et Président du jury paritaire de délibération

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3109 - Métallurgie

#### Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Assembleur (euse) monteur (euse) de système mécanisés peut être amené(e) à intervenir, sous la responsabilité d'un agent de qualification supérieure et dans le respect des instructions et des règles d'hygiène-sécurité, sur des ensembles ou sous-ensembles mécanisés variés (machines, moteurs, réducteurs, entraînements, convoyeurs).

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- A1. Préparation du montage d'un équipement.
- A2. Mise en position, montage et assemblage d'éléments ou sous-ensembles par différents procédés.
- A3. Connexion, réglage et vérification du fonctionnement mécanique d'un sous-ensemble ou d'un ensemble.
- A4. Maintenance de 1er niveau du poste de travail.
- A5. Compte-rendu d'activité.

Compétences ou capacités attestées :

- C1. Organiser l'enchaînement des opérations de montage d'un équipement.
- C2. Vérifier l'approvisionnement en matériel nécessaire à la fabrication des équipements.
- C3. Mettre en position des éléments ou sous-ensembles.
- C4. Monter des systèmes d'étanchéité.
- C5. Réaliser un assemblage par vissage ou par boulonnage.
- C6. Fixer des éléments de collage.
- C7. Monter des éléments de guidage en translation ou rotation (roulements, bagues,...)
- C8. Réaliser un assemblage avec ajustement serré (par encastrement).
- C9. Effectuer des connexions (électrique, pneumatique, mécanique, hydraulique, automatismes).
- C10. Régler un jeu fonctionnel.
- C11. Vérifier le fonctionnement mécanique d'un sous-ensemble ou d'un ensemble.
- C12. Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail.
- C13. Rendre compte de son activité (état d'avancement, problèmes rencontrés...) aux services ou personnes concernés oralement ou par écrit.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur industriel ou connexe

Cette qualification peut être utile ou indispensable à titre principal dans l'exercice de plusieurs métiers, à titre d'exemples non exhaustifs

:

- Agent / Agente d'assemblage mécanique
- Agent / Agente de fabrication en montage-assemblage mécanique
- Agent / Agente de montage mécanique
- Agent / Agente de montage-assemblage mécanique
- Agent / Agente de production de montage-assemblage mécanique
- Aide-mécanicien / Aide-mécanicienne en montage-assemblage mécanique
- Aide-monteur / Aide-monteuse en montage-assemblage mécanique
- Aide-soudeur / Aide-soudeuse en montage-assemblage mécanique
- Assembleur monteur / Assembleuse monteuse
- Etancheur / Etancheuse en montage-assemblage mécanique
- Monteur / Monteuse d'assemblage mécanique de précision
- Monteur / Monteuse de pièces
- Monteur / Monteuse en grappe en cire perdue
- Monteur / Monteuse en ligne de fabrication automobile
- Monteur / Monteuse en lunetterie
- Monteur / Monteuse sur chaîne d'assemblage
- Opérateur / Opératrice d'assemblage mécanique

Opérateur / Opératrice de montage en montage-assemblage mécanique  
Opérateur / Opératrice de montage-assemblage mécanique  
Opérateur / Opératrice de production en montage-assemblage mécanique  
Opérateur / Opératrice sur ligne de montage mécanique  
Opérateur polyvalent / Opératrice polyvalente montage-assemblage mécanique  
Opérateur qualifié / Opératrice qualifiée de montage de véhicules  
Ouvrier / Ouvrière de montage en assemblage mécanique  
Ouvrier / Ouvrière de montage en construction automobile  
Ouvrier / Ouvrière de montage mécanique en aéronautique

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H2909 : Montage-assemblage mécanique

**Réglementation d'activités :**

L'accord national du 26 février 2003 sur la sécurité et la santé au travail prévoit une formation professionnelle spécifique, pour la prévention des risques, destinée aux salariés d'une entreprise extérieure intervenant sur le site d'une entreprise utilisatrice. Cette formation doit prendre en compte, l'ensemble des risques professionnels, en partant des plus généraux pour aller jusqu'aux risques potentiels existant sur les sites des installations classées « Seveso II - seuil haut ».

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Le référentiel du CQPM est constitué de plusieurs capacités professionnelles indépendantes les unes des autres. Toutes les capacités professionnelles doivent être validées pour que le CQPM soit délivré.

Les CQPM sont accessibles soit à l'issue de parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats...). Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQPM visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant une ou plusieurs situations professionnelles succinctes en rapport avec les capacités professionnelles du CQPM visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQPM visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Pour que le candidat soit déclaré admissible au CQPM par le jury paritaire de délibération l'ensemble des blocs de compétences, décrits ci dessous, doit être acquis.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 23021 - La préparation des opérations de montage d'un système mécanisé</p>	<p><b>Descriptif :</b> Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :</p> <p>C1. Organiser l'enchaînement des opérations de montage d'un équipement. C2. Vérifier l'approvisionnement en matériel nécessaire à la fabrication des équipements.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> <b><i>Evaluation en situation professionnelle réelle :</i></b> L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur : - une observation en situation de travail ; - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.</p> <p><b>Ou</b> <b><i>Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel :</i></b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p><b>Ou</b> <b><i>Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée :</i></b> Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée. L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements ; - ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.</p> <p><b>Et</b> <b><i>Avis de l'entreprise :</i></b> L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.</p> <p><b>Attestation :</b> Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 23021 - La réalisation du montage d'un système mécanisé</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :</p> <p>C3. Mettre en position des éléments ou sous-ensembles.            C4. Monter des systèmes d'étanchéité.            C5. Réaliser un assemblage par vissage ou par boulonnage.            C6. Fixer des éléments de collage.            C7. Monter des éléments de guidage en translation ou rotation (roulements, bagues,...)            C8. Réaliser un assemblage avec ajustement serré (par encastrement).            C9. Effectuer des connexions (électrique, pneumatique, mécanique, hydraulique, automatismes).            C10. Régler un jeu fonctionnel.            C11. Vérifier le fonctionnement mécanique d'un sous-ensemble ou d'un ensemble.            C12. Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  <b>Evaluation en situation professionnelle réelle :</b> L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :            - une observation en situation de travail ;            - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.</p> <p><b>Ou</b>  <b>Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel :</b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.            La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p><b>Ou</b>  <b>Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée :</b> Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.            L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :            - par observation avec questionnements ;            - ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.</p> <p><b>Et</b>  <b>Avis de l'entreprise :</b> L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.</p> <p><b>Attestation :</b>            Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 23021 - Le suivi de la fabrication et la communication avec son environnement de travail pour l'assembleur monteur de systèmes mécanisés</p>	<p><b>Descriptif :</b> Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C13. Rendre compte de son activité (état d'avancement, problèmes rencontrés...) aux services ou personnes concernés oralement ou par écrit.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> <b>Evaluation en situation professionnelle réelle :</b> L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur : - une observation en situation de travail ; - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.</p> <p><b>Ou</b> <b>Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel :</b> Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p><b>Ou</b> <b>Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée :</b> Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée. L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements ; - ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.</p> <p><b>Et</b> <b>Avis de l'entreprise :</b> L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.</p> <p><b>Attestation :</b> Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Jury paritaire : 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.</p> <p>Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.</p> <p>Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Jury paritaire : 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.</p> <p>Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.</p> <p>Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.</p>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	<p>Jury paritaire : 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.</p> <p>Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.</p> <p>Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Certificat de qualification professionnelle Assembleur(euse) monteur(euse) de systèmes mécanisés (CQPM)» avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2020.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

83 titulaires de la certification par an, en moyenne

<http://www.cqpm.fr/>

**Autres sources d'information :**

Site internet dédié aux CQPM : [cqpm.fr](http://cqpm.fr) ; rubrique "s'informer"

[UIMM](#)

[CQPM](#)

**Lieu(x) de certification :**

UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) 56, avenue de Wagram 75017 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Se renseigner auprès des UIMM territoriales : [UIMM.fr](http://uimm.fr), rubrique "Qui sommes-nous", "Présentation", annuaire des Chambres syndicales territoriales : <http://uimm.fr/annuaire-des-chambres-syndicales-territoriales>

**Historique de la certification :**

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale (CPNE) de la métallurgie